

Commune de Sailly-lez-Lannoy

République Française

Département du Nord
Arrondissement de Lille
Canton de Villeneuve d'Ascq

ARRETE MUNICIPAL

2026/164

OBJET :

Interdiction de stationner.

Le Maire de la Commune de SAILLY lez LANNOY,
Vu les articles L 131-1 à 131-4 du Code des Communes,
Vu le Code de la Route,
Considérant qu'à l'occasion de travaux pour le montage du panneau d'information de la MEL sur le parking de la mairie.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement des véhicules en tous genres, sera rigoureusement interdit le 07 octobre 2026 sur le côté de la place handicapée.

Article 2 : Le service technique municipal est chargé de la pose de la signalisation.

Article 3 : Tout véhicule en infraction sera verbalisé et évacué immédiatement en fourrière.

Article 4 : Monsieur le Secrétaire général de Mairie, Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Baisieux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté, dont un exemplaire sera affiché à la porte de la Mairie.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Sailly lez Lannoy, le 05/09/2026
L'Adjoint au Maire

Benoit VANDYSTADT

